



Pourquoi ce dépliant ?

Depuis le 1^{er} juin 2014, il est interdit d'utiliser des pesticides sur les trottoirs et sur toutes les surfaces reliées aux égouts (une terrasse ou une allée de garage) !

Cette interdiction fait suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11/07/2013 relatif à une application des pesticides compatible avec le développement durable et qui vise à interdire l'usage des pesticides sur les espaces publics à partir du 1^{er} juin 2019.

Comment entretenir son trottoir dans ces conditions ?

Ce document propose un panel de solutions adaptées à chaque revêtement de sol : gravier, pavés, terre, ...

Mais avant de s'acharner contre ces plantes indésirables, peut-être faut-il se demander si une lutte est vraiment nécessaire !



Adalia 2.0 asbl
Mundo-n
Rue Nanon 98 - B 5000 Namur
info@adalia.be
www.adalia.be



Des zones tampons sans pesticides

En plus de l'interdiction de traiter le trottoir, la loi prévoit des espaces supplémentaires dits « zones tampons », sur lesquels l'application des pesticides est également interdite. Ces zones tampons concernent souvent les terrains privés. Protégeons notre eau !

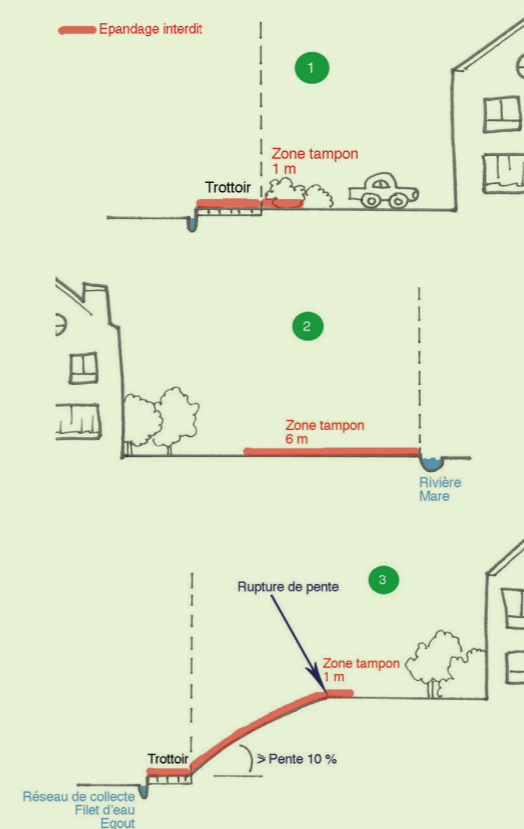


Illustration par le CRIE de Liège



Comment entretenir son trottoir sans pesticides



Dés herbage curatif

Brosse dure

Un passage régulier à la brosse de rue ne prend que peu de temps et ne demande pas beaucoup d'effort car la végétation n'a pas le temps de fortement s'enraciner.

Binette / Rasette

Ces outils ont fait leurs preuves depuis des années. Très efficaces et écologiques, ces outils demandent par contre un peu d'huile de coude. Mais réalisée régulièrement, cette tâche sera moins fastidieuse.

Flamme directe / Chalumeau

Les dés herbateurs thermiques disponibles en jardinerie permettent de brûler la plante, mais pas les racines. Il est donc nécessaire de passer plusieurs fois pour épuiser les réserves de la plante. Pour réduire le nombre de passages, il est essentiel d'intervenir quand la plante est encore peu développée.

Air chaud

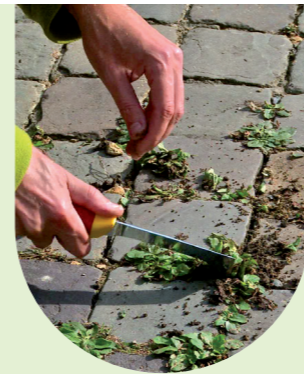
Ce type de dés herbage est une sorte de décapeur thermique qui va agir sur les plantes selon le même principe que la flamme directe.

Eau chaude

Une casserole d'eau chaude déversée sur les plantes indésirables détruira les parties aériennes pour autant que vous agissez sur des plantes encore jeunes.

REMARQUE :

Le sel et le vinaigre sont interdits car ils sont nuisibles pour les eaux de surface et souterraines.



Dés herbage préventif

Enherbement

Cette méthode consiste simplement à laisser l'herbe se développer ou faire un semis dans le gravier et de tondre régulièrement cette nouvelle pelouse. Attention, cette pratique n'est pas acceptée par toutes les administrations communales (consultez le règlement de votre commune). Veillez aussi à ne pas tondre trop court pour éviter les projections de gravier.

Plantes couvre-sol

Ce type de plantes se développe peu en hauteur et couvre facilement une surface. On choisira des plantes qui gardent leur feuillage toute l'année et qui sont adaptées à la situation (ombre, mi-ombre ou plein soleil).

Paillage

On entend par paillage tout matériau qui sert à couvrir le sol afin d'empêcher le développement de plante indésirable. Par exemple : ardoises, pouzzolane (roche volcanique), broyat de branche, de lin ou de chanvre, de Miscanthus, ... Il est nécessaire de mettre une couche d'au moins 8 cm pour une bonne efficacité.

Sablage des joints

Il existe dans le commerce des mélanges de sable fin dits « dés herbants » pour le jointoiment des pavés. L'indice pH naturellement élevé, limite la croissance et la germination de plante indésirable. Au préalable, nettoyez profondément les joints de sorte que le sable puisse être appliqué suffisamment.

TECHNIQUES ALTERNATIVES PAR TYPE DE SURFACE

Pavés / Dalles



Brosse dure

Flamme directe

Eau chaude / Air chaud

Sablage des joints

Gravier / Dolomie



Binette / Rasette

Flamme directe

Eau chaude / Air chaud

Enherbement

Pied de haie / Pied d'arbre



Plantes couvre-sol

Paillage

Eau chaude / Air chaud

Enherbement